



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	15
votants	19

Le mercredi 14 juin 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023

### DELIBERATION N° 120/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

### OBJET :

Annulation de la demande  
de subvention au  
Département pour le pont  
de l'Aïgara

**ABSENTS :** Marylène WALKOWIAK, Herbert WOLFERS, Jérôme BOUERI, André IPERT.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Marylène WALKOWIAK à Paul REY, Herbert WOLFERS à Isabelle SAUVE, Jérôme BOUERI à Julia BONNET, André IPERT à Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** rappelle que, par délibération n° 54/2021 du 1<sup>er</sup> juin 2021, l'Assemblée a approuvé la demande de subventions au Département et à la Région pour la construction d'un pont métal-bois au Quartier Aïgara.

La Commune ayant obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 90% du montant total HT et une subvention de la Région à hauteur de 10% du montant total HT, il convient ce jour d'annuler la demande de subvention faite au Département.

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

**APPROUVE** l'annulation de la demande de subvention au Département pour le pont de l'Aïgara.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

OBJET :

annulation de la demande  
de subvention au  
département pour le pont  
de l'Agar

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 249 du 14 juin 2023, l'Assemblée a approuvé la demande de subvention au Département et à la Région pour la construction d'un pont métallique sur le ruisseau de l'Agar.

La Commune ayant obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 50% du montant total HT et une subvention de la Région à hauteur de 25% du montant total HT, il convient ce jour d'annuler la demande de subvention faite au Département.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

APPROUVE l'annulation de la demande de subvention au Département pour le pont de l'Agar.